

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 Février 2014

### Nombre de membres

Afférents au Conseil : 36

Présents : 32

Date de la convocation : 18/02/2014

**Présents** : M. EYMARD Philippe, Mme GEROME Nadine, Mme CUNY Marielle, M. DELOY Guy, M. MAROT Joël, M. THOMAS Michel, M. RABU Jean Louis, M. GEORGES Jean Michel, Mme MOTSCH Suzanne, Mme PILLOT Noëlle, M. COLIN Roger, Mme VAUTRIN-ROLLOT Andrée, M. CARITEAU Jean-Pierre, M. MAIRE Philippe, M. HUC André, M. PAGELOT Dominique, M. LAGARDE Daniel, M. HATIER François, M. LEROY Philippe, M. NOEL Philippe, M. HUROT Michel, M. GARION Eric, Mme GRIMILLOT Patricia, Mme ARNOULD Nicole, Mme MARCOT Véronique, M. LAPOIRIE André, Mme GERARD Pierrette, M. ALEXANDRE René, M. LAVEZ Francis, M. DEFRANOUX André, M. LA VAULLEE Henri, M. BONNE Gilles.

### Pour information :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MARTIN Miguel à Mme GEROME Nadine, M. CANADAS Stéphane à M. LAGARDE Daniel, M. REMY Daniel à M. HATIER François.

Suppléant(s) : M. DEFRANOUX André (de M. PICOCHÉ François), M. LA VAULLEE Henri (de M. ROUSSEL Michel), M. BONNE Gilles (de M. SCHMIDT Frédéric).

Absent(s) : M. JEANDON Luc.

Le mercredi 26 Février 2014 à 17 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Stouvenel à RAON AUX BOIS sous la présidence de EYMARD Philippe, Président.

M. NOEL Philippe a été nommé secrétaire de séance.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil Communautaire ouverte à 17h30. Il remercie Monsieur le Maire de RAON AUX BOIS pour son accueil.

### Objet des délibérations

1. STEP PM – Choix des entreprises
2. STEP PM – Terrain Arches / Archettes
3. Aménagement du centre bourg à Uriménil : Fonds de concours
4. Crèche Xertigny – Avenants
5. Showroom – Avenant MOE
6. Atelier Bois – Validation de l'APD
7. Tréfilerie / EPFL – Convention d'acquisition des terrains
8. Comptes administratifs – Budget général et assainissement
9. Affectations des résultats – Budget général et assainissement
10. Compte de gestion – Budget général et assainissement
11. Taux de la fiscalité locale 2014
12. OM – Taux de la taxe 2014
13. Participations 2014 aux syndicats
14. BP 2014 – Budget général et assainissement
15. Demandes de subventions :
  - STEP PM – Réseaux de transport
  - Eaux claires parasites
  - Assainissement non collectif
  - Atelier bois – CG88/CR/Réserve parlementaire
20. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégation au Président)
21. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC
22. Informations diverses
23. Date et lieu du prochain conseil

### Documents remis aux délégués :

- Plateforme feuillus - Atelier Bois : Avant-Projet
- ANC : Point opération de réhabilitation
- CA 2013 et BP 2014 – Budget général et assainissement

Le compte rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

### **Le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :**

- SDANC : Adhésions

L'ajout de ce point à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

### **1. SDANC - ADHESIONS**

Suite aux demandes d'adhésion qui ont été approuvées à l'unanimité lors du comité syndical du SDANC le 30 janvier 2014, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'adhésion au SDANC du Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Haute Meurthe et du Syndicat Intercommunal d'assainissement du Val de Meurthe.

### **2. SPTEP PM – ACHAT DE TERRAINS**

Afin de pouvoir réaliser la STEP d'Arches-Archettes, il est nécessaire d'acquérir les terrains qui appartiennent à la Commune d'Arches, et de borner la partie nécessaire à la C2VRM.

La Commune d'Arches propose de le céder à l'euro, sous réserve que la C2VRM y réalise la station d'épuration. Cette cession à titre gracieux se justifie dans la mesure où ce projet relève de l'intérêt général, apportera un nouveau service aux usagers et permettra de répondre aux questions de salubrité publique.

Par ailleurs, compte tenu qu'Arches a dû acquérir à l'amiable auprès d'un privé une partie des terrains et qu'elle va céder ce terrain à la C2VRM pour un euro, la commune d'Archettes participe financièrement à cette cession en versant à la commune d'Arches une part du coût des terrains (selon la répartition d'équivalents habitants).

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** de se porter acquéreur des parcelles de terrain nécessaires à l'implantation de la station d'épuration des eaux usées, situées Rue du Gros Chêne à Arches (parcelles cadastrées AB146, AB97, AB96, AB5, AB100),
- **ACQUIERT** ce terrain d'une surface d'environ 11058 m<sup>2</sup> pour un euro, sous réserve de la construction d'une station d'épuration,
- **DECIDE** que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur,
- **DONNE** pouvoir au Président pour désigner le notaire et le géomètre,
- **AUTORISE** le Président à signer les actes notariés correspondants
- **CHARGE** le Président de faire dresser les actes relatifs à cette opération,
- **DIT** que les fonds seront inscrits au budget 2014.
- **APPROUVE** la participation de la commune d'Archettes au coût d'acquisition des terrains
- **APPROUVE** la convention de participation Arches-Archettes
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention

### **3. STEP PM - CHOIX DES ENTREPRISES**

Le Président, suite à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres, propose de retenir :

Pour le lot 1 : station d'épuration à Arches, le groupement d'entreprises suivant : TECHFINA (mandataire) – BONINI - ARCADE pour un montant total de 1 865 908,37 € HT,

Pour le lot 2 : station d'épuration à Pouxieux, le groupement d'entreprises suivant : MSE (mandataire) – PEDUZZI – URBA IN pour un montant total de 1 445 000 € HT.

Après en avoir délibéré l'unanimité le Conseil Communautaire :

- **RETIENT** pour le lot 1 le groupement d'entreprises TECHFINA (mandataire) – BONINI - ARCADE pour un montant total de 1 865 908,37 € HT, imprévus de 4% : 74 646,33 € HT, montant total avec imprévus : 1 940 544,70 € HT,
- **RETIENT** pour le lot 2 le groupement d'entreprises MSE (mandataire) – PEDUZZI – URBA IN pour un montant total de 1 445 000 € HT, imprévus de 4% : 57 800 € HT, montant total avec imprévus : 1 502 800 € HT,
- **AUTORISE** le Président à signer les marchés précités,
- **DIT** que les crédits seront inscrits aux budgets 2014 et suivants.

### **4. URIMENIL - ASSAINISSEMENT CENTRE BOURG : FONDS DE CONCOURS**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- **SOLLICITE** auprès de la commune d'Uriménil le versement d'un fonds de concours d'investissement pour l'aménagement du Centre Bourg à Uriménil (travaux d'assainissement des eaux usées) d'un montant de 65 000 €
- **AUTORISE** le Président à signer la convention relative à ce fonds de concours, à engager et signer toutes actions ou documents s'y référant.

## 5. CRECHE DE LA VOGUE - AVENANTS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** l'avenant d'un montant de – 1436,54 € HT avec l'entreprise ADAMI Construction,
- **APPROUVE** l'avenant d'un montant de + 1482,60 € HT avec l'entreprise THOCKLER,
- **APPROUVE** l'avenant d'un montant de + 645,90 € HT avec l'entreprise BALLAND CARRELAGE,
- **APPROUVE** l'avenant d'un montant de – 5503,00 € HT avec l'entreprise SERRURERIE SERVICE,
- **APPROUVE** l'avenant d'un montant de + 2376,00 € HT avec l'entreprise CAGNIN MENUISERIE,
- **APPROUVE** l'avenant d'un montant de + 580,00 € HT avec l'entreprise BRICE,
- **AUTORISE** le Président à signer ces avenants.

## 6. SHOWROOM - AVENANT MOE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire approuve l'avenant n°2 de passage au forfait définitif portant le montant total de maîtrise d'œuvre à 125 773.28 € HT (avenant n°1 inclus) et autorise le Président à signer cet avenant n°2.

## 7. ATELIER BOIS - VALIDATION DE L'APD

Le Président présente le projet et l'estimation au stade avant-projet.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'avant-projet présenté ainsi que le montant de travaux estimé à 1 414 948 € HT.

## 8. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre de l'ouverture prochaine du multi accueil les P'tits Crocos à Xertigny, le Président rappelle que 3 postes en contrats aidés ont été ouverts lors du dernier conseil communautaire. Cependant vu les candidatures et les différents entretiens menés, il est proposé de modifier la répartition de ces contrats pour un reste à charge sensiblement identique pour la communauté de communes. Aussi au lieu de DEUX contrats à 35h en emplois d'avenirs et UN contrat à 20h en contrat d'accompagnement dans l'emploi, il est proposé d'avoir recourt à UN contrat à 35h et TROIS contrats à 20h.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** les modifications ci-dessous au tableau des effectif concernant les emplois de droit privé affectés au service petite enfance :

Contrats de type privé

Service Petite Enfance

01/03/2014	Assistant Petite Enfance	CONTRATS AIDES (EMPLOI AVENIR OU CUI CAE)	C	20 à 35h selon possibilité en fonction du type de contrat	4
------------	--------------------------	---	---	---	---

## 9. COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - BUDGET GENERAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire vote et arrête les résultats de clôture définitifs de l'exercice 2013 tels que résumés ci-dessous :

Résultats d'exécution	Investissement	Fonctionnement	Totaux
Recettes 2013	614 273.59	4 080 381.62	4 694 655.21
Dépenses 2013	374 544.87	3 752 139.25	4 126 684.12
Résultats de l'exercice 2013	239 728.72	328 242.37	
Report exercices antérieurs	48 849.31	190 689.75	
Résultats cumulés 2013	288 578.03	518 932.12	
Restes à réaliser (report BP 2014)	(D) - 2 389 540.00 (R) + 1 742 790.00		
Besoin de financement	358 171.97		

## 10. COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, ou représentés, le Conseil Communautaire vote et arrête les résultats de clôture définitifs de l'exercice 2013 tels que résumés ci-dessous :

Résultats d'exécution	Investissement	Fonctionnement	Totaux
Recettes 2013	639 806.94	486 451.10	1 126 258.04
Dépenses 2013	684 427.17	439 771.04	1 124 198.21
Résultats de l'exercice 2013	-44 620.23	46 680.06	2 059.83
Report exercices antérieurs	254 499.82	19 913.85	
Résultats cumulés 2013	209 879.59	66 593.91	276 473.50
Restes à réaliser (report BP 2014)	(D) - 5 683 408.00 (R) + 5 475 228.00		
Besoin de financement	-		

## 11. AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET GENERAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	328 242.37
Résultats antérieurs reportés	190 689.75
Résultat à affecter	518 932.12
<b>Investissement - Résultat à affecter</b>	
D001 Besoin de financement	
R001 Excédent de financement	288 578.03
Reste à réaliser	
Dépenses / besoin de financement	2 389 540.00
Recettes / excédent de financement	1 742 790.00
Besoin de financement à couvrir	358 171.97
<b>Affectation en réserves R1068</b>	<b>358 200</b>
<b>Report en fonctionnement R002</b>	<b>160 732.12</b>
<b>Résultat d'investissement reporté en D001</b>	<b>288 578.03</b>

## 12. AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	46 680.06
Résultats antérieurs reportés	19 913.85
Résultat à affecter	66 593.91
<b>Investissement - Résultat à affecter</b>	
D001 Besoin de financement	
R001 Excédent de financement	209 879.59
Reste à réaliser	
Dépenses / besoin de financement	5 683 408.00
Recettes / excédent de financement	5 475 228.00
Besoin de financement à couvrir	-
<b>Affectation en réserves R1068</b>	<b>-</b>
<b>Report en fonctionnement R002</b>	<b>66 593.91</b>
<b>Résultat d'investissement reporté en D001</b>	<b>209 879.59</b>

## 13. COMPTE DE GESTION - BUDGET GENERAL

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés déclare que le compte de gestion – budget principal, dressé pour l'exercice 2013 par Madame le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **14. COMPTE DE GESTION - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés déclare que le compte de gestion – budget assainissement, dressé pour l'exercice 2013 par Madame le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **15. FISCALITE LOCALE 2014**

Monsieur le Président donne lecture des taux. Il est proposé de maintenir les taux actuels. L'assemblée n'a pas de remarque particulière à apporter.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les taux des taxes locales comme suit :

- Taux de taxe d'habitation : 1.51 %
- Taux de taxe sur le foncier bâti : 1.16 %
- Taux de taxe sur le foncier non bâti : 1.82 %
- CFE taux de référence : 19.20 % (unification des taux sur trois ans)

#### **16. ORDURES MENAGERES - TAUX 2014**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés fixe pour l'année 2014 le taux de la **TEOM identique à celui qui sera voté par le SICOVAD, soit 10,40%**.

#### **17. PARTICIPATIONS 2014 AUX SYNDICATS**

La Communauté de Communes doit délibérer afin de confirmer la prise en charge de la participation budgétaire de la C2VRM au titre de l'année 2014 au sein de différents syndicats auxquels elle adhère. Compte tenu de la date du vote du budget, il est à noter que pour un certain nombre de syndicats le montant indiqué est celui issu de la préparation des budgets, le vote de l'assemblée n'ayant pas encore eu lieu.

Pour l'année 2014, selon les modalités fixées au sein de ces différents syndicats, la participation de la C2VRM est fixée comme suit :

- Pays d'Epinal Cœur des Vosges : **117 367.66 €**
  - Participation générale : 1.40€/habitant + 2.35€MDE soit **57 787,50 €** (dont MDE pour 36 213,50 €)
  - Pays d'art et d'histoire : 0.49€ / habitant, soit **7 550.90 €**
  - Dîners insolites : 0.44€/ habitant soit **6 780,40 €**
  - Gestion et animation des itinéraires VTT selon répartition: **38 160.26 €**
  - Filière bois : 0.46€/habitant soit **7 088,60 €**
- SMIC : **833.05 €**
- SDANC : **940 €**
- SCOT : **41 031.82 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **S'ENGAGE** à verser les participations syndicales budgétaires aux différents syndicats comme indiquées ci-dessus,
- **DIT** que les fonds nécessaires seront prévus au budget principal 2014.

#### **18. BP 2014 - BUDGET GENERAL**

Monsieur Philippe EYMARD, donne lecture de la proposition de budget 2014.

Comme les années précédentes, Monsieur Le Président propose un vote :

- Par chapitre en section de fonctionnement, dont le total s'élève en dépenses comme en recettes à la somme de **4 258 089 €**,

- Par chapitre en section d'investissement, avec les chapitres « opération d'équipement » de l'état III B3, sans vote formel sur chacun des chapitres et dont le total s'élève en dépenses comme en recettes à la somme de **4 008 022 €**.

Il rappelle que le choix du vote au niveau de l'opération et non au niveau du chapitre permet le contrôle des dépenses à ce niveau pour les crédits votés comme tel.

Il précise en outre que compte tenu du décalage de l'opération entretien de la niche (fonctionnement), il convient de décaler l'AE/CP (autorisation d'engagement sur crédit de paiement) en conséquent.

Des discussions s'engagent sur le sujet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les modalités de vote proposées,
- **APPROUVE** le décalage d'un an de l'AE/CP sur l'entretien de la niche,
- **APPROUVE** le budget primitif 2014 avec reprise des résultats de l'exercice 2013 et des restes à réaliser,
- **APPROUVE** l'équilibre général du budget 2014 arrêté à :

BP PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	4 008 022,00	4 258 089,00
Recettes	4 008 022,00	4 258 089,00

### 19. BP 2014 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur Philippe EYMARD donne lecture de la proposition de budget assainissement 2014.

Comme les années précédentes, Monsieur Le Président propose un vote :

- Par chapitre en section de fonctionnement, dont le total s'élève en dépenses comme en recettes à la somme de **529 803,00 €**,

- Par chapitre en section d'investissement, avec les chapitres « opération d'équipement » de l'état III B3, sans vote formel sur chacun des chapitres et dont le total s'élève en dépenses comme en recettes à la somme de **6 069 437,00 €**.

Il rappelle que le choix du vote au niveau de l'opération et non au niveau du chapitre permet le contrôle des dépenses à ce niveau pour les crédits votés comme tel.

L'assemblée n'a pas de remarque particulière à apporter.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les modalités de vote proposées,
- **APPROUVE** le budget primitif assainissement 2014 avec reprise des résultats de l'exercice 2013 et des restes à réaliser,
- **APPROUVE** l'équilibre général du budget assainissement 2014 arrêté à :

BP ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	6 069 437,00	529 803,00
Recettes	6 069 437,00	529 803,00

### 20. STEP PM - RESEAUX DE TRANSPORT : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- **SOLLICITE** le Conseil Général des Vosges, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la réserve parlementaire de Monsieur Michel HEINRICH pour les travaux de réseaux de transport pour les stations d'épuration,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ces demandes.

### 21. EAUX CLAIRES PARASITES - DEMANDE DES SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- **SOLLICITE** le Conseil Général des Vosges, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la réserve parlementaire de Monsieur Michel HEINRICH pour l'élimination des eaux claires parasites identifiées dans les études préalables, nécessaire au bon fonctionnement des stations d'épuration,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ces demandes.

### 22. ANC : OPERATION DE REHABILITATION - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire :

- **SOLLICITE** l'aide de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour les travaux de mise en conformité des ANC,
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Général des Vosges et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour les études préalables et les travaux de mise en conformité des ANC,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à ces demandes.

### 23. ATELIER BOIS : DEMANDES DE SUBVENTION - CG88 - CR LORRAINE - RESERVE PARLEMENTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- **SOLLICITE** le Conseil Régional de Lorraine, le Conseil Général des Vosges, la réserve parlementaire de Monsieur Jackie PIERRE et la réserve parlementaire de Monsieur Michel HEINRICH pour la construction d'un atelier bois à Hadol-Xertigny,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ces demandes.

#### **24. TREFILERIE - EPFL : CONVENTION D'ACQUISITION DES TERRAINS**

Le Président propose de retenir le site des anciennes tréfileries Conflandey pour la construction de la plateforme « feuillus » et de confier à l'EPFL une mission d'étude (diagnostic technique des ouvrages et étude de faisabilité des projets envisagés sur ce site) et l'acquisition du site au nom de la C2VRM.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le choix du site des anciennes tréfileries Conflandey à Hadol et Xertigny pour la construction de la plateforme feuillus,
- **CONFIE** à l'EPFL une mission d'étude technique et de vocation,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'étude pour le site de la tréfilerie Hadol-Xertigny,
- **CONFIE** à l'EPFL l'acquisition du site des anciennes tréfileries Conflandey,
- **S'ENGAGE** à acquérir à l'EPFL les biens concernés,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle avec l'EPFL.

#### **25. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégation au Président)**

- Crèche Xertigny – Mobilier : DAILLOT pour 18101,62 € HT
- Crèche Xertigny – Mobilier : CASH Bureau pour 3 507,08 € HT
- Crèche Xertigny – Electroménager : CAMIF pour 3 720,42 € HT
- Crèche Xertigny – Logiciel : DEFI Informatique pour 4007,86 € HT
- Atelier bois – CSPS : Jackie Aubry pour 1 932 € HT
- Showroom – CSPS : VERITAS pour 3 240,00 € HT

#### **26. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC**

Le Président donne la parole aux représentants la C2VRM au sein d'organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM.

#### **27. Informations diverses**

- Subvention LEADER – Communication : 12 867,51 €
- Opération Réhabilitation des ANC : Courriers des systèmes envoyés aux particuliers
- SDANC : Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau
- Point Crèche de la Vêge : Recrutement d'une auxiliaire puéricultrice le 1<sup>er</sup> février (Fanny DUCHENE), d'un CAV et de deux CAE au 13 mars et d'un CAV pour le mois de mai
- Réception du nouveau véhicule par le service technique le 31/01/2014

#### **28. Date et lieu du prochain conseil**

Le Mercredi 30 avril 2014 à Uriménil – 20h30

La séance est levée à 20H15

Le Secrétaire  
M. NOEL Philippe

Le Président  
Philippe EYMARD